

N° : 2022\_09\_30\_20

Envoyé en préfecture le 11/10/2022  
Reçu en préfecture le 11/10/2022  
Publié le   
ID : 005-210500617-20220930-2022\_09\_30\_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

**OBJET :**

**Adhésion de la Ville de Gap à l'Association Ludambule**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'Association Ludambule est une Ludothèque itinérante, d'éducation populaire et d'utilité sociale qui étend aujourd'hui son activité à l'ensemble du département des Hautes-Alpes et au-delà.

Cette association intervient essentiellement dans le domaine de l'animation et de la formation autour du jeu.

Plusieurs services de la Ville de Gap (CMCL, Centres Sociaux, etc...) pourraient bénéficier des prestations proposées par cette association pour mettre en place des actions, qui au travers de la convivialité et le plaisir du jeu, permettent de développer des aspects intergénérationnels, interculturels et éducatifs et de contribuer au mieux vivre ensemble.

Le montant de l'adhésion à l'Association pour l'année 2022 est de 80 € pour l'ensemble des services de la Ville de Gap.

**Décision :**

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Cohésion Sociale, Emploi et Insertion et de la Commission des Finances, respectivement réunies le 8 Septembre et le 21 septembre 2022 :

**Article unique** : d'approuver l'adhésion de la Ville de Gap à l'association Ludambule, à compter de l'année 2022.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

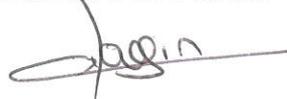
- POUR : 40

Le Maire-Adjoint



Gil SILVESTRI

Le Secrétaire de Séance



Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2022  
Affiché ou publié le : 11 OCT. 2022